

21 déc 2006 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 21 décembre 2006](#)

Corps interfédéral de l'Inspection des finances

Code de déontologie du Corps interfédéral de l'Inspection des finances

Code de déontologie du Corps interfédéral de l'Inspection des finances

Sur proposition de Mme Feytaud, Ministre du Budget, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant fixation du code de déontologie du Corps interfédéral de l'Inspection des finances. Il s'agit d'un code interne de conduite pour les inspecteurs des finances, qui doit être la garantie de la fiabilité et de l'intégrité du Corps interfédéral de l'Inspection des finances. L'accent est mis sur l'indépendance, la loyauté et la conscience professionnelle.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe